

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Dimanche 8 octobre 2023

Augmentation de la capacité des centres de rétention administrative : 3000 places d'ici 2027

Les centres de rétention administrative (CRA) constituent un maillon essentiel de la chaîne de l'éloignement. Y sont désormais, à la demande du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer Gérald Darmanin, placés prioritairement les étrangers en situation irrégulière susceptibles de constituer une menace pour la sécurité et l'ordre publics et dont l'éloignement est donc prioritaire. Ces situations représentent 90% des placements en CRA aujourd'hui.

Depuis 2017, le nombre de places de rétention a augmenté de 1400 à 1869 places aujourd'hui disponibles. Conformément à la loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur (LOPMI) et notamment à l'amendement adopté sur la proposition de M. Ciotti, un objectif de 3 000 places a été fixé à l'horizon 2027.

Dans cette perspective, le ministre de l'Intérieur et des Outre-mer a annoncé la création de plusieurs CRA supplémentaires d'ici 2027. Ils seront localisés à Dijon, Oissel, Nantes, Béziers, Aix-en-Provence, Goussainville, Nice, Olivet, Mérignac, à Mayotte ainsi que dans le Dunkerquois.

Au total, les moyens dégagés entre 2017 et 2027 permettront un quasi doublement de la capacité des centres de rétention administrative.

Entre 2017 et 2022, la première phase du « plan CRA » a permis un fort accroissement de la capacité immobilière et opérationnelle de rétention.

En 2018, la capacité d'accueil de certains CRA a été étendue, ce qui a permis une augmentation du nombre de places à 1 564 en hexagone. Ce fut le cas dans le centre de Strasbourg-Geispolsheim, de Nîmes, de Metz, du Mesnil-Amelot, et dans celui d'Hendaye. En 2019, des extensions immobilières dans les CRA de Nîmes et de Lyon ont permis une nouvelle hausse de la capacité d'accueil à hauteur de 1 634 places. Plusieurs extensions se sont poursuivies en 2020, dans les CRA de Lyon, de Coquelles et de Lille. En outre, un second CRA dénommé « Lyon 2 », disposant de 140 places, a été mis en service à



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lyon en janvier 2022. Entre 2017 et fin 2023, le parc est ainsi passé de 1 488 places à 1 869 places, soit une augmentation de près de 400 places.

L'ouverture d'un nouveau CRA à Olivet est prévue pour le début de l'année 2024. Un autre CRA verra le jour à Bordeaux en 2026 sur le site de Mérignac. Par ailleurs, sont également programmés des projets de construction permettant d'étendre la capacité d'accueil, sur le site de Périchet au Mesnil-Amelot et de Nice d'ici 2027. Dans le de la première phase du « Plan CRA », ce sont donc 2203 places qui sont prévues.

La seconde phase du « plan CRA » va permettre d'atteindre l'objectif de 3 000 places en CRA d'ici 2027.

Pour la période de 2023 à 2027, qui constitue la deuxième phase du « plan CRA », un effort financier inédit de 240 millions d'euros sur 4 ans permettra d'atteindre l'objectif fixé dans le cadre de la loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur (LOPMI).

Dans cet objectif, un appel à projets pour la création de nouveaux CRA a été lancé le 10 janvier 2023 et a permis de retenir plusieurs projets. Des nouveaux CRA seront implantés dans les villes de Dijon, Béziers, Aix/Luynes, Dunkerque, Goussainville, Nantes et Oissel. La construction d'un CRA supplémentaire à Mayotte est également prévue. La capacité d'accueil de chacun de ces centres sera de 140 places.

Le développement de capacités en locaux de rétention administrative (LRA) va permettre d'augmenter le taux de disponibilité effective des places de rétention.

Les directives du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer du 3 août 2022 avaient posé l'objectif de l'augmentation d'un tiers des capacités de rétention en locaux de rétention administrative (LRA). Les LRA permettent le placement en rétention pour une courte durée (48 heures) d'étrangers qui ne peuvent être placés en centre de rétention en raison de circonstances particulières.

Dans cet objectif, 66 places supplémentaires vont être créés dans toute la France, dont 43 en 2024, portant ainsi à 174 places la capacité d'accueil en LRA en métropole à la fin de l'année à venir. Cela représentera une augmentation de 33 % des places par rapport à fin 2022.

Enfin, les services du ministère mettent en œuvre un plan d'action pour augmenter la disponibilité effective des places en CRA, en réalisant des travaux d'entretien et de maintenance et en convertissant des places dédiées aux femmes et aux familles en places pour les hommes chaque fois que cela est pertinent. En 2023, ce sont ainsi en moyenne 300 places supplémentaires qui ont été rendues disponibles grâce à ce plan.